

[Texte]

Sixth, we achieved agreement that there should be recognized by all governments the fact that medical and welfare services should be generally within the exclusive jurisdiction of the provinces, subject to the spending power of Parliament to support the provision of such services.

I believe that these points of agreement are significant, that they cover some of the most contentious issues in our constitutional experience and they augur well for the future of the constitutional review.

Gentlemen, that is where we are at the moment, and I am at the disposition of your Committee.

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): Thank you very much, Mr. Minister. Would it be agreed to limit the first round of questions to 10 minutes per question? Agreed.

Mr. Lewis: Mr. Chairman, on a point of order, and not to start a long discussion. Has the suggestion I made the other night been considered?

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): Yes, the suggestion was that the parties should designate, at each meeting, those who will ask the initial questions for their sides. It has not been considered that there is, as yet, any formal agreement but I think that most parties here would be disposed to follow it. I will proceed on that basis, in the absence of any disagreement on that.

Mr. McQuaid:

Mr. McQuaid: Thank you, Mr. Chairman, and my thanks also to you, Mr. Minister, for your very comprehensive and enlightening review of what has taken place up to the present time.

Actually, I have not too many questions at the moment. I noticed that you did suggest that the provinces and the federal government had been studying this problem of constitutional review for some time, and that they have reached a certain consensus on a good many points.

I would point out that you did say, when you spoke in the House on this matter, that while the federal government had made its decision clear on many of the constitutional issues, the provincial governments in many cases had not clarified their positions. In other words, there has not been any—as you said yourself, I believe—joinder of issues.

I wonder if you would clarify for us the points on which there has not been any substantial position taken by the provinces,

21603-34

[Interprétation]

Sixièmement, nous nous sommes mis d'accord que tous les gouvernements doivent reconnaître que les services médicaux et du bien-être social doivent relever exclusivement des provinces, sous réserve du pouvoir de dépenser du Parlement en ce qui concerne l'appui accordé pour fournir de tels services.

Je crois que ces accords sont importants et qu'ils visent certains des points les plus litigieux sur le plan constitutionnel, et cela est de bon augure pour l'avenir de la révision constitutionnelle.

Messieurs, voilà où nous en sommes. Je suis prêt à répondre aux questions que les membres du Comité voudront bien me poser.

Le coprésident (M. MacGuigan): Merci beaucoup, monsieur le ministre. Êtes-vous d'accord, messieurs, pour limiter la première tournée de questions à dix minutes chacun? D'accord.

M. Lewis: Monsieur le président, un rappel au Règlement. Je n'ai pas l'intention d'entamer une longue discussion. A-t-on songé à la proposition que j'ai faite l'autre soir?

Le coprésident (M. MacGuigan): Oui. Vous avez proposé que les partis devraient nommer, lors de chaque séance, ceux qui poseront les premières questions pour leur parti. Nous n'en sommes pas encore arrivés à un accord formel, mais je crois que la plupart des partis représentés ici sont prêts à suivre cette proposition. Donc, je suivrai cette idée, puisque personne n'a manifesté de désaccord.

Monsieur McQuaid:

M. McQuaid: Merci, monsieur le président, et merci, monsieur le ministre, pour vos propos qui ont fait le point.

Je n'ai pas trop de questions à poser pour le moment. Je note que vous avez dit que les provinces ainsi que le gouvernement fédéral ont étudié cette question de la révision de la Constitution depuis un certain temps et qu'ils ont établi un certain consensus à l'égard de bon nombre de points.

Lorsque vous avez parlé à ce sujet, à la Chambre des communes, vous avez dit que tandis que le gouvernement fédéral s'était déclaré avec précision sur bon nombre de points de la Constitution les gouvernements provinciaux n'avaient pas, en bien des cas, éclairci leur attitude. Autrement dit, selon vous, il n'y a pas eu de mise en état des causes.

Pourriez-vous maintenant nous dire sur quels points les provinces n'ont, en général, pas réussi à prendre position, c'est-à-dire où il